

MAINTENIR L'ORDRE ÉCONOMIQUE

Politiques de désencastrament et de réencastrament de l'économie

Vincent Gayon, Benjamin Lemoine

De Boeck Supérieur | « *Politix* »

2014/1 N° 105 | pages 7 à 35

ISSN 0295-2319

ISBN 9782804187545

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-politix-2014-1-page-7.htm>

!Pour citer cet article :

Vincent Gayon, Benjamin Lemoine, « Maintenir l'ordre économique. Politiques de désencastrament et de réencastrament de l'économie », *Politix* 2014/1 (N° 105), p. 7-35.
DOI 10.3917/pox.105.0007

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

DOSSIER

Mise en ordre de l'économie

Coordonné par Brigitte Gaïti,
Vincent Gayon et Benjamin Lemoine

Maintenir l'ordre économique

Politiques de désencastrament et de réencastrament de l'économie

Vincent GAYON et Benjamin LEMOINE

Résumé – La sociologie des politiques économiques défendue dans cet article prend pour objet le travail permanent de *construction*, de *naturalisation* et de *maintien* de l'ordre économique déployé par une multitude d'acteurs et d'instruments techniques. Il s'agit d'ouvrir des enquêtes sur la façon dont prennent forme les processus de désencastrament et de réencastrament de l'économie vis-à-vis des institutions politiques et sociales. Cette piste est suivie en quatre temps. D'abord en soulignant la portée sociogénétique de l'œuvre de Karl Polanyi et son insistance sur l'émancipation disputée et incertaine des pratiques de production et d'échange à l'égard des tutelles traditionnelles. Puis en montrant comment l'invention de l'économie en tant que sphère d'activité autonome suscite foule de résistances et de « mondes économiques renversés », opposant leurs propres normes aux « lois » supposées de l'économie. La configuration de l'après Seconde Guerre mondiale est revisitée comme un laboratoire exemplaire de réencastrament politico-étatique de l'économie. Le désencastrament néolibéral des marchés financiers à l'échelle internationale recompose ensuite les comptes de la puissance publique et privée. Ces ordres économiques balisent simultanément des zones d'accès et, réciproquement, de non-droit à la discussion publique et politique.

Baisse du coût du travail, rétablissement de la « compétitivité », « redressement » de la nation par la réduction des déficits publics et sociaux, paiement des intérêts et remboursement de la dette publique aux créanciers privés, ou encore maintien d'une cible basse en matière d'inflation, constituent autant d'objectifs économiques durcis, qui débordent les clivages partisans et s'imposent comme des nécessités. Il revient aux acteurs sociaux responsables ainsi qu'aux professionnels de la représentation politique courageux de s'ajuster à ces réalités économiques d'affronter ces problèmes, de « relever leurs manches » pour s'atteler aux réformes en faisant montre de pédagogie pour expliquer aux groupes sociaux récalcitrants les solutions prédéfinies par l'expertise économique dominante. Un tel ordre sépare nettement le domaine du diagnostic macroéconomique légitime et celui des affaires de la démocratie, de la négociation sociale et du travail politique. Les problèmes économiques renvoient à une réalité « exogène », une série de facteurs incontestables et de données contraignantes qui bénéficient d'une forme d'autonomie et s'imposent d'eux-mêmes à la décision.

Le désencastrement de l'économie organise l'imperméabilité des affaires et dossiers économiques en contournant ou contestant la prétention du politique à « établir les formes du commun » en certains domaines qui devraient « rester du domaine privé ou individuel¹ ». Ce projet, en partie déjà réalisé, par exemple dans l'autonomie dont bénéficient les banques centrales vis-à-vis des Trésors nationaux, trouve des extensions dans les tentatives d'inscription dans les traités européens ou les constitutions nationales d'une règle d'équilibre des finances publiques, ou même dans les programmes élaborés par les organisations internationales visant la mise en place d'agences « autonomes » dédiées à la gestion compartimentée des fonctions régaliennes d'émission de la dette publique, de la fiscalité et du budget.

Cet article défend une sociologie des politiques économiques capable d'ouvrir des enquêtes empiriques sur les disciplines, les professions et les dispositifs de gouvernement qui maintiennent l'ordre économique, c'est-à-dire constituent « l'économie » comme réalité autonome et stabilisent les manières d'agir sur elle. Cela signifie prendre pour objet « la construction de l'objectivité² » de l'ordre économique, en veillant à ne pas laisser l'analyse ceinturée par les processus réussis de sectorisation qui distribuent les rôles et les problématiques légitimes entre « l'économique », « le social » et le « politique ».

1. Ce que Michel Foucault avait désigné comme des « politiques d'économisation », cf. Linhardt (D.), Muniesa (F.), « Tenir lieu de politique. Le paradoxe des "politiques d'économisation" », *Politix*, 95 (3), 2011, p. 15.

2. Lukács (G.), *Histoire et conscience de classe*, Paris, Minuit, 1974 [1922], p. 197.

La mise en question des découpages préétablis doit commencer dès les premiers stades de l'enquête : par exemple dans le cas du chômage, interroger le fait que les sociologues s'intéressent majoritairement au traitement social des chômeurs, sans plus d'égards ou presque pour les déterminants « économiques » laissés aux seuls économistes³. Cette division académique des tâches est d'ailleurs un enjeu de politique publique à part entière et constitue une injonction véhiculée par la Commission européenne qui définit les programmes de recherche susceptibles d'obtenir un financement : dans l'un de ses derniers scripts sur la « crise européenne », il semble ainsi aller de soi que les politistes et sociologues doivent étudier les « réactions individuelles face à la crise », les « résistances » et « les liens entre les effets psychologiques de la crise et les perceptions de la solidarité », quand il revient aux économistes de concevoir le diagnostic sur la situation économique et financière⁴.

L'attention portée à la genèse et à la mutation des instruments statistiques, économétriques ou comptables constitue une voie d'entrée privilégiée dans l'étude de la mise en forme de l'ordre économique. Des agrégats macroéconomiques (croissance, inflation, ratio de dette publique par rapport au PIB, etc.) jusqu'aux nomenclatures de la comptabilité nationale, en passant par la modélisation macroéconomique, l'analyse des techniques de quantification et des instruments de politique économique permet de saisir à quoi tiennent les divisions entre l'économique, le social et le politique, conçus comme des entités séparées sur lesquelles des actions publiques ou privées peuvent ou non se mener. Ce sont des possibilités de gouvernement qui s'inventent ou s'évanouissent selon que ces instruments sont discutés dans leur conventions ou selon qu'ils s'arriment à l'ordre du fait établi ou de la nécessité économique à accepter *tel quel*⁵.

L'enquête sociohistorique permet d'analyser les façons dont s'objective et se stabilise le découpage de certains pans du réel qualifiés d'« économiques ». Nous suivrons cette piste en quatre temps. D'abord en revenant sur le programme polanyien : à la fois utopie et programme de gouvernement des politiques économiques, le désencastrement de l'économie, tel que conceptualisé par Karl Polanyi dans *La grande transformation*, renvoie à un processus incertain et disputé, mettant aux premiers rôles de nouveaux savoirs qui cherchent à émanciper les pratiques de production et d'échange

3. Cf. Gayon (V.), *L'OCDE au travail. Contribution à une sociologie historique de la « coopération économique internationale » sur le chômage et l'emploi (1970-2010)* », thèse pour le doctorat de science politique, Université Paris Dauphine, 2010.

4. Commission européenne, « European Societies after the Crisis. Europe in a Changing World: Inclusive, Innovative and Reflective Societies », *Horizon 2020, 2014-2015* (EURO-3-2014).

5. Cf. Bourdieu (P.), Boltanski (L.), « La science royale et le fatalisme du probable », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2-3, 1976 ; Desrosières (A.), « Discuter l'indiscutable. Raison statistique et espace public », *Raisons pratiques*, 3, 1992.

des tutelles traditionnelles (de nature communale, féodale et religieuse) et participent de la construction des États européens. Mais l'invention de l'économie en tant que sphère d'activité autonome suscite, comme nous le développons ensuite, foule de résistances et de « mondes économiques renversés », opposant leurs propres normes aux « lois » supposées de l'économie, à commencer par le « social », ses règles comptables et ses politiques dédiées, mais aussi la sphère des finances publiques du royaume ou de la République. Nous interrogerons alors la configuration de l'après Seconde Guerre mondiale, souvent représentée comme un temps keynésien des politiques économiques, courte parenthèse dans la longue stabilisation de l'ordre économique libéral désencastré. Cette période constitue un laboratoire exemplaire des tensions entre réencastrement politico-étatique de l'économie et désencastrement néolibéral des marchés financiers internationaux qui recompose, avec le soutien des États, les comptes de la puissance publique et privée. Les oscillations entre mise en marché d'activités économiques et sociales (la protection sociale, les méthodes comptables, les finances publiques) ou leur maintien à l'écart sont mises au centre d'une sociologie des politiques économiques.

Sociologie historique des rapports entre l'« économique », le « social » et le « politique » : retour sur l'approche de Karl Polanyi

Si le thème de « l'encastrement » de l'économie dans le social a fait florès ces dernières décennies en sociologie économique, il reste que cette reprise du concept de Polanyi a fait aussi subir à sa démarche une transformation substantielle. Elle mérite une attention critique pour qui s'intéresse à la mise en ordre de l'économie puisqu'elle escamote la portée sociogénétique et réflexive de l'approche polanyienne, et tout particulièrement son insistance sur les savoirs d'État façonnant les réalités « économiques » et « sociales » qu'ils prétendent décrire.

Tous les marchés sont encastés dans des institutions : contre l'économicisme

L'usage encore dominant du concept en sociologie économique doit beaucoup à Mark Granovetter et peut se réduire à l'affirmation suivante : tous les marchés sont *encastés* dans des structures de relations sociales et, plus précisément, dans des réseaux de relations interpersonnelles⁶. Cette position, prise en réaction à la « nouvelle économie institutionnelle » de Douglass North et Oliver Williamson et au-delà à la théorie néoclassique⁷, assigne au sociologue

6. Granovetter (M.), « Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, 91 (3), 1985.

7. Mais aussi à un moindre degré de la sociologie économique de Talcott Parsons et Neil J. Smelser.

la tâche de révéler la portée de cet encastrement et fait revoir à la baisse les prétentions des sciences économiques à rendre compte du fonctionnement réel des marchés. Même dans les économies de marché contemporaines, l'*homo economicus* n'existe pas, il reste envers et contre tout, à des degrés variables, un *homo sociologicus*. Tous les marchés sont justiciables d'une analyse sociologique. Cette victoire supposée de la sociologie laisse, paradoxalement, à côté de ces économistes un autre vaincu : Polanyi lui-même et son concept de désencastrement.

L'approche granovetterienne reproduit une démarche atomistique et ouvertement anhistorique⁸ dans l'abord des marchés : ne s'intéressant plus qu'au fonctionnement d'un marché spécifique (du travail, de l'immobilier, etc.) abordé en isolat et dont l'historicité et la contingence ne sont plus l'objet des investigations. Se trouvent relégués dans l'analyse les enjeux politiques et institutionnels qui déterminent une configuration de marché à un moment donné, de même que la dimension transformatrice du marché sur les ordres sociaux et politiques⁹. Ce biais analytique, que l'on peut désigner comme une forme de *marketo-centrisme*, se rapporte dans le lexique polanyien à une forme non questionnée de « mentalité de marché¹⁰ ».

En étudiant la construction du marché de la maison en France dans les années 1970, Pierre Bourdieu lui aussi a pu identifier cette propension à autonomiser analytiquement le marché et à écarter en particulier le rôle (actif ou non) de l'État ou des collectivités territoriales dans le façonnage de l'offre et de la demande de logement. De même, il invitait à apprécier la présence de ces derniers (y compris fantomatique) jusque dans les interactions de face-à-face entre un banquier et un acheteur potentiel, c'est-à-dire à dépasser une enquête positiviste de type interactionniste, souvent armée de l'analyse de réseaux dans l'étude de la transaction marchande¹¹. Sur ces deux plans, Bourdieu prolonge la perspective de Polanyi qui montre la coévolution de l'État et des marchés

8. « Finally, I should add that the level of causal analysis adopted in the embeddedness argument is a rather proximate one. I have had little to say about what broad historical or macrostructural circumstances have led systems to display the social-structural characteristics they have, so I make no claims for this analysis to answer large-scale questions about the nature of modern society or the sources of economic and political change » (*ibid.*, p. 506).

9. Ce qu'ont pointé notamment : Fligstein (N.), « Markets as Politics: A Political-Cultural Approach to Market Institutions », *American Sociological Review*, 61 (4), 1996 et Krippner (G. R.), « The Elusive Market : Embeddedness and the Paradigm of Economic Sociology », *Theory and Society*, 30 (6), 2002. M. Granovetter reconnu bien plus tard que la référence à Polanyi avait été introduite à l'article *in extremis* et sans avoir fréquenté de près son œuvre ; cf. Krippner (G.), Granovetter (M.) *et al.*, « Polanyi Symposium: a Conversation on Embeddedness », *Socio-Economic Review*, 2 (1), 2004, p. 114.

10. Tendence lourde, sans doute liée à l'ancrage dans les écoles de commerce de la « nouvelle sociologie économique », identifiée aussi dans la sociologie des marchés financiers, cf. Montagne (S.), Ortiz (H.), « Sociologie de l'agence financière : enjeux et perspectives », *Sociétés contemporaines*, 92 (4), 2013.

11. Bourdieu (P.), « Un contrat sous contrainte » [1990], in *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000.

nationaux contre la tendance à les penser comme deux entités étanches, léguée par la pensée économique néoclassique et que tend à reconduire, sans doute malgré elle, les travaux réunis un temps sous le label de « nouvelle sociologie économique ». L'enquête doit alors suivre les opérations de politiques économiques qui fixent la clé de répartition entre espaces marchands et espaces non marchands¹².

La problématique de l'*encastrement* a du reste une portée dépassant la seule critique du réductionnisme méthodologique néoclassique et la défense d'une approche sociologique des marchés. Si, par l'enquête historique et ethnologique comparative, Polanyi sape la naturalisation et l'universalisation de l'ordre économique articulées aux deux items clés des sciences économiques orthodoxes (le marché et l'*homo economicus*), il vise aussi plus large : saisir la dynamique d'autonomisation d'un univers spécifique, autoréférentiel, guidé par ses lois propres, fondé sur des mobiles déterminés, en prenant aussi pour objet d'analyse le rôle politique des savoirs économiques dans cette autonomisation.

Toutes les économies sont bien pour Polanyi encadrées, immergées dans des relations sociales, au point que, dans la plupart des sociétés, on ne nomme pas ces pratiques de production, d'échanges et de commerce comme des activités obéissant à une finalité propre : elles renvoient à d'autres dimensions, qu'elles soient religieuses, coutumières, liées à la parenté, à la diplomatie, etc¹³. Ce qui intéresse Polanyi est de voir comment l'économie ou l'économique se voit compris, construit, défendu, autonomisé, c'est-à-dire *désencadré* du reste du monde social. Autrement dit, comment tout un pan de phénomènes du monde social va être rassemblé pour former une entité cohérente – l'économique – et comment enfin cette réalité doit être sans cesse épurée pour n'obéir qu'à ses propres lois : c'est la figure émergente du « marché autorégulateur ». Dans une veine constructiviste, Polanyi propose donc une forme de sociogenèse de la catégorie « économie » dans les sociétés européennes, sans prendre les frontières de l'économie ou du champ économique comme données *a priori*¹⁴.

12. Cette perspective refuse de réduire *a priori* le domaine du politique à la fixation d'un « cahier des charges » morales et démocratiques au marché sans concevoir la possibilité d'un arrangement économique fonctionnant hors marché. Michel Callon propose par exemple « d'interférer avec l'action marchande [...] sans aller jusqu'à remettre en cause son caractère marchand » (Callon (M.), « Qu'est-ce qu'un agencement marchand ? », in Callon (M.) et al., dir., *Sociologie des agencements marchands. Textes choisis*, Paris, Presses de l'École des Mines, 2013, p. 433).

13. Cf. par exemple le système de l'honneur kabyle mis en tension par la colonisation française, Bourdieu (P.), *Algérie 60. Structures économiques et structures temporelles*, Paris, Minitext, 1977.

14. Renouant avec le jeune Marx, Georg Lukács, fréquentation familiale, intellectuelle et politique de Polanyi à Budapest, souleva plus tôt ce point-là dans *Histoire et conscience de classe*, op. cit.

Les savoirs économiques comme techniques de désencastrement : vers l'avènement du « marché autorégulateur »

Le *désencastrement* de l'économie comme univers obéissant à ses propres lois est pensé comme un projet politique, une *utopie* sans cesse remise au travail qui trouve avec difficulté les voies de sa réalisation et entraîne toute une série d'effets collatéraux sur les autres sphères d'activité. Polanyi détaille les voies heurtées de cette autonomisation et met en avant le rôle de l'État spécialement dans les cas britannique et français : « L'histoire économique révèle que les marchés nationaux ne sont pas du tout apparus du fait que la sphère économique s'émancipait progressivement et spontanément du contrôle gouvernemental. Au contraire, le marché a été la conséquence d'une intervention consciente et souvent violente de l'État, qui a imposé l'organisation du marché à la société pour des fins non économiques¹⁵. » En effet, les États se consolident à la faveur de l'unification du marché national imposée aux villes et du contrôle de leur ouverture commerciale face aux guildes commerçantes intermunicipales. À l'échelle des États-nations, les doctrines mercantilistes et libre-échangistes donnent tout à la fois l'argumentaire et les objectifs à cette construction étatique des marchés nationaux ; telle est d'ailleurs la vocation assumée de « l'économie politique » qui s'invente alors.

Ces savoirs d'État ont largement contribué à délimiter et organiser la « réalité économique » et de manière assez différente selon les configurations nationales. Dans les conceptions de François Quesnay (1694-1774) par exemple, le marché reste encore largement placé sous l'autorité d'un gouvernement supposé omnipotent et omniscient. Et si, selon Polanyi, les Physiocrates ont été les premiers à remarquer des régularités dans « les prix de marché et les revenus, y compris la rente et les salaires [...] ils n'ont pu, même théoriquement, [les] faire entrer dans un ensemble, car les redevances féodales étaient encore en usage en France et le travail était souvent à demi servile, de sorte qu'en règle générale, ni la rente ni les salaires n'étaient déterminés sur le marché¹⁶. » Cela fait une grande différence avec la société anglaise, touchée de longue date par le mouvement des enclosures et la marchandisation de la terre dans laquelle Adam Smith (1723-1790) est immergé : « Parce qu'il vivait dans une économie anglaise déjà moins féodale et plus monétarisée, [A. Smith] alla plus loin [que son maître Quesnay] en intégrant les salaires et la rente dans l'ensemble des "prix", devenant par là le

15. Polanyi (K.), *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983 [1^{re} publ. am. 1944], p. 321-322.

16. *Ibid.* Pour une exploration des oppositions et des évolutions de ce courant, cf. Steiner (P.), *Sociologie de la connaissance économique. Essai sur les rationalisations de la connaissance économique (1750-1850)*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

premier à apercevoir la richesse des nations comme l'ensemble des manifestations d'un système de marché sous-jacent¹⁷. »

Pour Polanyi, cette situation anglaise inédite, qui sera aussi marquée par la marchandisation des hommes (salaire) et de la monnaie (gagner de l'argent avec l'argent) à l'échelle nationale et internationale et qui s'émancipe du féodalisme et du corporatisme, fait naître avec le paupérisme une foule de questionnements : « Quelle est la force qui sépare les classes de la société comme si elles étaient des espèces différentes d'êtres humains ? Et qu'est-ce qui maintient l'équilibre et l'ordre dans cette collectivité humaine qui n'invoque pas, ne tolère pas l'intervention du gouvernement politique¹⁸ ? » La réponse donnée par les acteurs politiques et théoriciens économiques tels que Edmund Burke (1729-1797), Joseph Townsend (1739-1816), David Ricardo (1772-1823), Thomas Malthus (1766-1834) ou Jeremy Bentham (1748-1832) – souvent pour des raisons politiques opposées – tient à la figure du « marché autorégulateur ». Perçu comme une institution qui se coule dans la *nature* profonde et animale de l'homme (son appétence à l'échange et au gain), qui assimile l'inégalité biologique entre les hommes et distribue les mérites (à travers l'argent), le marché autorégulateur devient l'instrument révolutionnaire de transformation de l'ordre social et politique. Il contraint aussi bien les gouvernés, en les mettant au travail, que les gouvernants en refrénant l'arbitraire du prince¹⁹. Pour que le marché libère ses potentialités en matière de création de richesses, qu'il puisse transformer le monde et les subjectivités, à travers la répression de certaines passions imprévisibles, il faut œuvrer à ce qu'il évolue le plus *spontanément* possible sans entraves religieuses, politiques, etc.

Une utopie en marche : toutes les économies de marché ne sont pas des « sociétés de marché »

Le concept de désencastrement épingle la prétention de l'ordre économique, ainsi constitué, à s'ériger en nomothète des ordres politiques et sociaux dans l'Europe occidentale du XIX^e au XX^e siècle : « Au lieu que l'économie soit encadrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encadrées dans le système économique. [...] Alors que l'histoire et l'ethnographie connaissent l'existence de divers types d'économies, dont la plupart comportent l'institution des marchés, elles n'ont connaissance d'aucune économie antérieure à la nôtre qui soit, même approximativement, dirigée et réglée par les marchés²⁰. » Le désencastrement renvoie aussi bien à la *différenciation* qu'à la *domination* de la sphère économique par rapport aux ordres sociaux et poli-

17. Polanyi (K.), « Le sophisme economiciste » [1^{re} publ. am. 1977], *Revue du MAUSS*, 29 (1), 2007, p. 66.

18. Polanyi (K.), *La grande transformation...*, *op. cit.*, p. 160.

19. Cf. aussi Hirschman (A. O.), *Les passions et les intérêts. Justifications politiques du capitalisme avant son apogée*, Presses universitaires de France, Paris, 1980 [1^{re} publ. am. 1977].

20. Polanyi (K.), *La grande transformation...*, *op. cit.*, p. 88 et p. 72.

tiques. Il aboutit pour Polanyi à l'avènement d'un nouveau type de société, une « société de marché », c'est-à-dire une société dominée par la forme marché ou placée sous sa dépendance. Situation qui ne représente qu'un cas possible des sociétés à économie de marchés, puisque ces dernières peuvent connaître la forme marché, mais en la subordonnant à des objectifs politiques et sociaux supérieurs²¹.

Dès lors, le récit polanyien a pu être résumé à un dualisme et à un finalisme ouvrant sur deux *états* possibles des rapports entre l'économie et la société – encastré ou désencastré – le long d'une progression unidimensionnelle et irréversible²². Polanyi renvoie pourtant à des *processus*, jamais linéaires ni définitivement aboutis, sectoriellement ventilés (la terre, le travail, la monnaie), dont *l'effet de composition d'ensemble* n'a jamais été voulu par personne, même s'il a été étudié, systématisé et justifié par les théorisations économiques. S'il insiste sur ces dernières, Polanyi n'évoque jamais la thèse de Max Weber sur le rôle du dogme calviniste dans la formation d'un *éthos* professionnel, fait de renoncement, d'effort et de méthode et congruent avec le développement du système économique capitaliste, et moins encore celle de Werner Sombart sur le rôle de la comptabilité d'entreprise à double entrée. Or cette entrée comptable renforce son argument sur l'objectivation de la sphère économique. La comptabilité d'entreprise à double entrée rend tangible, visible et prévisible le rendement du capital et l'efficacité *économique* des actions entreprises. Cette comptabilité fait oublier aussi bien la nature des biens et des produits, que le principe de la satisfaction de la demande, au profit d'une seule idée, celle de l'*accumulation* : « Le but n'est plus de voir des gerbes ou des cargaisons, de la farine ou du coton, mais seulement des valeurs qui s'apprécient ou se déprécient²³. » Cette comptabilité d'entreprise apparaît alors comme une des techniques de *réalisation* de « l'économique désencastré », n'obéissant plus qu'à des finalités propres d'accumulation. Sont rendus inséparables dans la description de Sombart, l'apparition même du concept de capitalisme et ses modes opératoires.

Mais la force de l'instrument comptable réside aussi très largement dans son maniement public. Bruce Carruthers et Wendy Espeland rappellent ainsi qu'aux XV^e et XVI^e siècles la comptabilité à partie-double a offert aux marchands une ressource stratégique pour défendre leur activité lucrative face aux autorités religieuses et morales : la robustesse et l'harmonie arithmétiques du

21. Cf. ses recherches sur les cités antiques grecques réunies dans Polanyi (K.), *La Subsistance de l'homme. La place de l'économie dans l'histoire et dans la société*, Paris, Flammarion, 2011 [1^{re} publ. am. 1977].

22. Formulé comme « l'aporie Polanyi » dans Marguairaz (D.), Minard (P.), « Le marché dans son histoire », *Revue de synthèse*, 5^e série (2), 2006, p. 245.

23. Sombart (W.), *Der moderne Kapitalismus*, Munich-Leipzig, Duncker and Humboldt, t. II, 1916, p. 124, cité dans Chiapello (E.), « Accounting and the Birth of the Notion of Capitalism », *Critical Perspectives on Accounting*, 18 (3), 2007, p. 266 (nous traduisons). Cf. aussi Goody (J.), *L'Orient en Occident*, Paris, Seuil, 1999 [1996].

tableau comptable a pu (se) jouer de ces attentes en exposant publiquement la « constante d'équilibre » entre crédits et débits²⁴. Sans s'inscrire dans le débat essentialiste, téléologique et eurocentrique sur « les origines du capitalisme », tel que Sombart ou les frères Weber l'ont formulé et assumé, l'entrée par l'instrument comptable pointe déjà toute l'importance de l'appareillage technique pour mettre en ordre l'économie, pour l'adosser puis l'imposer localement à d'autres logiques d'action et institutions, mais aussi pour constituer une frontière entre *spécialistes de la chose économique* et les profanes mis en position d'extériorité.

En développant sur le cas de l'Égypte du XX^e siècle un récit proche de Polanyi, Timothy Mitchell met lui aussi l'accent sur l'ensemble des infrastructures matérielles déployées par les colonisateurs pour inscrire dans l'ordre du réel « l'économie nationale », pour la *performer* au sens de Michel Callon : des cartographies, un cadastre qui rassemble des informations sur les propriétaires et sur les impôts, des statistiques « mettant en évidence des relations entre les gens et les terres, donnant corps à l'idée de propriété foncière, fixant une population et un marché du travail et délimitant un espace national de calculabilité²⁵. » L'invention des économies nationales tient au développement d'une série d'appareillages techniques et statistiques permettant de tracer les contours de l'économie en tant que totalité et d'en compter les flux²⁶. Cette totalisation du monde par l'État, cette monopolisation de capital informationnel pour le dire aussi comme Bourdieu rend pensable l'économie nationale, possible sa gestion et son gouvernement, car elle fait émerger en même temps que cette nouvelle réalité un point de vue inédit, un « point de vue de général²⁷ ». Mais cette monopolisation peut également devoir à des institutions intergouvernementales : Fonds monétaire internationale, Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Agences de développement mesurent, totalisent, comparent les économies nationales²⁸.

24. Carruthers (B. G.), Espeland (W. N.), « Accounting for Rationality: Double-Entry Bookkeeping and the Rhetoric of Economic Rationality », *American Journal of Sociology*, 97 (1), 1991.

25. Callon (M.), « L'Égypte et les experts », *Gérer et comprendre, Les Annales des Mines*, 86, 2006, p. 22 ; Mitchell (T.), *The Rules of Expert. Egypt, Techno-Politics, Modernity*, Berkeley, University of California Press, 2002.

26. La sociologie historique de la quantification a pu offrir de solides résultats en ce domaine : Desrosières (A.) *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2000 ; Brian (E.), *La mesure de l'État. Administrateurs et géomètres au XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1994.

27. Bourdieu (P.), *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, Paris, Raisons d'agir - Seuil, 2012, p. 336-337 ; reprenant le mot de Virginia Woolf : « Les idées générales sont des idées de général. »

28. Cf. par exemple Schmelzer (M.), *The Hegemony of Growth. The Making and Remaking of the Economic Growth Paradigm and the OEEC/OECD, 1948-1974*, thèse pour le doctorat d'histoire contemporaine, Université européenne Viadrina, 2013. Dans le contexte africain, cf. Hibou (B.), Samuel (B.), dir., « La macroéconomie par le bas », *Politique africaine*, 124 (4), 2011.

Politiques de réencastrement : l'invention du « social » et des « mondes économiques renversés »

Dans ce qu'il nomme « double mouvement », Polanyi scrute les résistances au désencastrement et les processus locaux et historiquement situés de *réencastrement*. Ces processus renvoient à des *équilibres instables* structurés par des rapports de forces entre techniques, savoirs, groupes sociaux, relevant d'ordres ou de champs dont la différenciation est aussi mise en jeu dans ces équilibres. Face à la *mise en marché* de la terre, du travail et de la monnaie, se recomposent les ordres sociaux qui les encastraient jusque-là, s'invente le « social » comme domaine spécifique et se renforcent des univers développant une économicité spécifique.

Techniques d'objectivation du « social »

Quand la marchandisation de l'homme et du travail avance à la fin du XVIII^e siècle avec l'assouplissement en Angleterre des lois limitant la mobilité des travailleurs et les attachant à leur paroisse et à leur assistance (le servage paroissial) – ce qui fait advenir un marché du travail national –, s'improvise par exemple à l'échelle communale, à Speenhamland en 1795, un système de secours pour accorder des compléments de salaire indexés sur le prix du pain et la taille de la famille « si bien qu'un revenu minimum devait être assuré aux pauvres *indépendamment de leurs gains*²⁹. » Au fur et à mesure des progrès du désencastrement dans de multiples secteurs de la société, s'élève localement une réaction défensive, des « contre-mouvements protecteurs », redonnant le primat au groupe, c'est-à-dire une « protection sociale [qui] est l'accompagnement obligé d'un marché censé autorégulateur³⁰. »

Aux tentatives de désencastrement s'opposent sans préméditation des résistances, des forces contraires, inscrivant l'histoire sociale et économique du XIX^e siècle dans cette tension. Loin d'être uniforme et mécanique, l'« autodéfense » prend des formes variées et obéit à des temporalités spécifiques liées aux configurations institutionnelles nationales et locales. Reconduisant à leur manière les réglementations corporatistes, les conventions collectives soustraient par exemple le salaire à la concurrence entre les firmes puisque le contrat salarial cesse d'être exclusivement un contrat de droit privé. La coopérative, la commune, les réserves naturelles mettent elles aussi à leur façon la terre hors du marché et l'incorporent à d'autres institutions. Dans les années 1930, cette autoprotection cristallise aussi bien dans « les plans quinquennaux en Russie, le lancement du *New Deal*, la révolution nationale-socialiste en Allemagne et l'effondrement de la Société des Nations au profit d'empires autarciques³¹. »

29. Polanyi (K.), *La grande transformation*, op. cit., p. 114 (souligné dans le texte).

30. *Ibid.*, p. 265.

31. *Ibid.*, p. 46 et p. 323-324.

Polanyi est attentif à la diversité des tentatives de réencastrement ou de resubordination de l'économie, mais, simultanément, le mouvement qu'il désigne traverse ces particularismes.

Les grandeurs « économiques » et « sociales » doivent s'analyser à travers les techniques d'objectivation et la mise en forme simultanée de l'action politique que celles-ci font advenir. Toute une série de travaux ont pu documenter la consolidation bureaucratique du « social » (les « systèmes de protection sociale ») avec les assurances-chômage, maladie, vieillesse et famille. À ce titre, le passage du « pauvre » au « chômeur », c'est-à-dire au travailleur régulier, considéré comme temporairement et involontairement sans travail et pouvant revendiquer une indemnisation, ne s'est pas fait naturellement. Comme Christian Topalov le relève : « Entre les crises de chômage et les réponses que leur donnent les acteurs et les institutions, une médiation essentielle intervient : la mise en forme du problème³². » À l'instar de la constitution de groupe socio-professionnel improbable tel que les « cadres³³ », la catégorie « chômage » a été l'objet d'un intense travail d'affirmation, de définition et de théorisation, souvent dans des moments critiques. Il a fallu la reconnaissance de la dimension collective d'une situation individuelle et d'une réorganisation des modes de catégorisation de la réalité liées à des histoires locales et nationales³⁴.

S'il évoque, dans l'optique du réencastrement de l'ordre économique au XIX^e siècle, l'action des socialistes utopiques (Owen, Fourier, Proudhon entre autres), Polanyi donne peu de développements sur le rôle des réformateurs sociaux ou des sociologues. La sociologie pourrait bien tenir, vis-à-vis de ces tentatives, le rôle analogue à celui de « l'économie politique » pour le désencastrement³⁵. Le couple d'opposition entre « l'économique » et « le social », prégnant dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et plus encore au XX^e, tient

32. Topalov (C.), *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 9.

33. Boltanski (L.), *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982.

34. Salais (R.), Baverez (N.), Reynaud (B.), *L'invention du chômage. Histoire et transformations d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, Paris, Presses universitaires de France, 1986 ; Zimmermann (B.), *La constitution du chômage en Allemagne. Entre professions et territoires*, Paris, Éditions de la MSH, 2001.

35. Particulièrement visible dans le cas britannique où la « science sociale » est toujours tentée de n'être qu'une technique d'accompagnement du changement économique, cf. Rodriguez (J.), *Le pauvre et le sociologue : la construction de la tradition sociologique anglaise 19^e-20^e siècles*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007. Sur le rôle des solidaristes proches de la sociologie durkheimienne, cf. Hatzfeld (H.), *Du paupérisme à la Sécurité sociale, 1850-1940. Essai sur les origines de la Sécurité sociale en France*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1989. Si Pareto a sans doute été avec Weber l'artisan d'une articulation voire d'un encastrement de la science économique dans la sociologie, il n'en a pas moins contribué aussi à installer la distinction entre « actions logico-expérimentales » propres à l'économie et « non logico-expérimentales » propres à la sociologie. Cf. Passeron (J.-Cl.), « Pareto : l'économie dans la sociologie » [1999], in *Les classiques des sciences sociales*, Chicoutimi, Université du Québec, 2004 [en ligne : <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.paj.par>].

à la consolidation de ces disciplines spécifiques³⁶, mais aussi à l'opposition qui traverse les disciplines juridiques entre d'un côté, le droit civil et le droit commercial, garants de la propriété marchande, et de l'autre, le droit social et le droit du travail (appelé alors droit ouvrier) garants de la sécurité physique et économique des salariés et de leur famille.

Ce clivage tient aussi au rapport de force entre patronats et syndicats, et à la stabilisation de leur champ de compétence spécifique : avec pour le cas français au XX^e siècle l'affirmation, loi et jurisprudence à l'appui, de la doctrine du patron « seul juge » de la bonne gestion de son entreprise d'un côté et, de l'autre, la consolidation d'une sphère « sociale » gérée par les syndicats au sein ou à la périphérie de l'entreprise avec les Comités d'entreprise, la gestion paritaire de l'assurance maladie ou vieillesse, la formation professionnelle, les plans de reclassement, etc³⁷. Cette partition se manifeste encore à travers la division du travail qui s'opère au sein des rédactions de presse (avec les rubriques « économiques » et les rubriques « sociales ») et entre les rédactions de presse elles-mêmes (avec la spécialisation des titres)³⁸. Une telle séparation s'est rejouée au sein même des appareils bureaucratiques d'État (ministères de l'Économie et des Finances et ministère du Travail et des Affaires sociales)³⁹ mais aussi dans l'espace des organisations internationales⁴⁰.

Économicité renversée : argent public et mondes culturels

À cette partition entre « l'économique » et le « social », produite par le désencastrage, s'en adjoint une seconde, plus ancienne et tout aussi disputée : l'opposition entre « dépenses privées » et « dépenses publiques » du pape ou du roi, et progressivement entre « finances privées » et « finances publiques »⁴¹. Les luttes pour le marquage privé ou public de l'argent ont pu se jouer très tôt à l'échelle d'une cité-État comme Florence. L'action républicaine menée par Machiavel cherche à libérer la cité florentine de l'emprise des groupes rentiers en luttant contre le mercenariat. Cette autonomisation s'accompagne de l'invention de règles propres et officielles dans l'usage et le contrôle des finances

36. Pour une synthèse sur les économistes, cf. Lebaron (F.), « La formation des économistes et l'ordre symbolique marchand », in Steiner (P.), Vatin (F.), dir., *Traité de sociologie économique*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

37. Pour le cas français, cf. Freyssinet (J.), *Négocier l'emploi. 50 ans de négociations interprofessionnelles sur l'emploi et la formation*, Paris, Éditions Liaisons, 2010.

38. Cf. par exemple : Lévêque (S.), *Les journalistes sociaux. Histoire et sociologie d'une spécialité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000 ; Duval (J.), *Critique de la raison journalistique : les transformations de la presse économique en France*, Paris, Seuil, 2004.

39. Renard (D.), « Un train peut en cacher un autre. La création du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale en 1906 », *Revue française des affaires sociales*, 2 (2), 2001.

40. Gayon (V.), « Homologie et conductivité internationales. L'État social aux prises avec l'OCDE, l'UE et les gouvernements », *Critique internationale*, 59 (2), 2013.

41. Pour un programme de sociologie politique de l'argent public, cf. Gayon (V.), Lemoine (B.), dir., « Argent public », *Genèses*, 80 (3), 2010.

publiques, émancipées des pratiques clientélares antérieures⁴². Cette action politique, éphémère et restant aujourd'hui largement méconnue, entend soustraire la politique des mains de la minorité de la banque, à assurer une forme de « socialisation du monopole de domination » (condition nécessaire à l'apparition d'un régime démocratique)⁴³ ou, si l'on préfère, à *réencastrer* l'ordre fisco-financier dans ce nouvel ordre démocratique.

La *publicisation* des finances de l'État s'est arrimée au développement du droit budgétaire et de « grands principes des finances publiques » (universalité, unité, annualité) qui correspondent à la construction d'un contrôle politique des deniers publics allant de pair avec un projet de société libérale, au sens précis d'une libération vis-à-vis des « ordres » de l'ancien régime et d'une rupture avec l'arbitraire du souverain, et plaçant au premier plan le rôle du ou des Parlements⁴⁴. Les modalités concrètes de collecte de l'impôt, quant à elles, se *déprivatisent* en s'émancipant de la forme institutionnelle des fermiers généraux où de riches intermédiaires étaient libres de procéder à la récolte des taxes après s'être chargés d'avancer la somme totale des prélèvements escomptés par le roi. Ce n'est qu'au terme d'épreuves successives que sa collecte s'organise de façon centralisée, impersonnelle et bureaucratique, en développant une économicité propre à l'État⁴⁵.

Le désencastrement de l'économie ne se déploie donc pas de manière homogène sur toute la réalité économique et sociale. Il s'accompagne aussi d'une *opposition instituante* des mondes de l'art et de la culture face à la marchandisation du monde. Au XIX^e siècle, si l'on suit l'analyse de Pierre Bourdieu, le champ littéraire constitue son autonomie en renversant l'axiomatique de l'univers économique. À son pôle le plus « pur », il se fonde sur le désintéressement, l'indifférence, la suspicion voire l'opposition aux sanctions du marché et à la reconnaissance officielle, sur l'idée de l'artiste pur de toutes compromissions avec l'ordre économique bourgeois (le « commercial »), perçu au moins depuis les romantiques comme sans mystère, sans grandeur, sans noblesse⁴⁶. P. Bourdieu l'analyse ainsi comme un « monde économique renversé » qui forme « un îlot à l'intérieur de l'océan de l'intérêt⁴⁷ » en fondant un nouvel aristocratie.

Les champs de production culturelle forment désormais, par un effet de renversement produit par le désencastrement, des exceptions, où la logique

42. Cf. la contribution de Jérémie Barthas à ce numéro.

43. Elias (N.), *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975 [1939], p. 33.

44. Bouvier (M.), Esclassan (M.-C.), Lassale (J.-P.), *Finances publiques*, Paris, LGDJ, 12^e édition, 2013.

45. Théret (B.), *Régimes économiques de l'ordre politique. Esquisse d'une théorie régulationniste des limites de l'État*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.

46. « Sciences de gestion » et techniques de management « modernes » pourront d'ailleurs plus tard mimer ces vertus autour de la liberté d'initiative du salarié, de ses capacités créatrices et autonomes.

47. Bourdieu (P.), « L'économie des biens symboliques », in *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, 1994, p. 196 et suiv. et Bourdieu (P.), *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992.

de l'intérêt économique s'avère suspendue, déniée dans les cas d'autonomie élevée, ou au contraire progressivement intégrée à mesure de leur perte d'autonomie ou de leur submersion par les logiques de marché. Mais ils ne sont pas les seuls « îlots d'économie précapitaliste qui se perpétuent dans l'univers de l'économie constituée comme telle » : la famille⁴⁸, les partis politiques, l'école, les associations, les coopératives, les Églises, les fondations philanthropiques, l'hôpital ou le sport en sont d'autres. En matière de politiques éducatives par exemple, l'introduction récente en France du dispositif de la « mini-entreprise » qui a pour but de promouvoir « l'esprit d'entreprise » auprès des jeunes collégiens et lycéens se voit pour ainsi dire retravaillé par l'ordre scolaire⁴⁹. Loin de produire mécaniquement un *éthos* entrepreneurial homogène, le dispositif est en fait immergé ou encadré dans l'ordre scolaire qui lui imprime sa marque, ses enjeux, ses valeurs, ses contradictions : il est contourné par les meilleurs élèves et leur famille pris dans la hantise des filières professionnelles ou technologiques, tandis que les plus rebelles ne sont pas sélectionnés par les enseignants pour y participer. Le projet de désencastrement de l'économie suscite donc des résistances et plus encore, en creux de son émancipation, un ensemble d'univers qui se mettent en branle et affirment plus ou moins fortement et durablement leur autonomie face à lui.

L'ordre économique en tension : du libéralisme réencadré d'après-guerre au désencastrement néolibéral

Les substantifs d'« économique » ou de « social » ne cachent ou ne révèlent ni substance ni essence⁵⁰. Ils renvoient à la pluralité et à l'historicité des formes institutionnelles dans lesquelles ces domaines se spécifient et à l'évolution des technologies de gouvernement qui les soutiennent. La production du « social », de « l'économique » et du « politique » est combinée au sein des économies nationales et la configuration de leur rapport varie historiquement comme le rappellent différents courants institutionnalistes en économie dont l'école de la régulation qui, en refusant par principe « d'opérer de dichotomie entre l'économie pure d'un côté, le social de l'autre⁵¹ », a proposé un cadre d'analyse des interdépendances entre les formes prises, à

48. Sur les ajustements au sein de la famille entre ces logiques contradictoires, cf. Zelizer (V. A.), *The Purchase of Intimacy*, Princeton, Princeton University Press, 2007. Pour une approche qui intègre la stratification sociale et les politiques publiques légitimant le travail domestique et le service à la personne, cf. Devetter (F.-X.), Rousseau (S.), *Du balai. Essai sur le ménage à domicile et le retour de la domesticité*, Paris, Raisons d'agir, 2011.

49. Cf. la contribution de Sabine Rozier à ce numéro.

50. La définition *substantive* de l'économie proposée par Polanyi dans « Le sophisme économiciste » (art. cité) et qu'il oppose à la définition *formelle* de l'économie du premier Menger puis de Lionel Robbins, peut apparaître ici comme un moment particulier dans la *lutte de définition* de l'économie pour en solidifier une vision alternative et réencadrée.

51. Boyer (R.), *La Théorie de la régulation : une analyse critique*, Paris, La Découverte, 1986, p. 55.

une époque donnée, par « l'économique » et les rapports sociaux⁵². Les processus de désencastrement et de réencastrement de « l'économique » sont ainsi contrariés, segmentés, travaillés dans différents secteurs institutionnels et politiques qui s'opposent et se recomposent dans ces tensions. Certaines périodes critiques, comme la Seconde Guerre mondiale, ont aligné les processus économiques, politiques et sociaux de plusieurs économies nationales autour d'objectifs politiques précis : le réarmement et les programmes de défense nationale. Ce moment guerrier fait figure de réencastrement massif de l'économie frappant toutes les parties belligérantes. De la période de la reconstruction jusqu'aux transformations néolibérales, les économies nationales ont été travaillées par des processus de réencastrement et de désencastrement d'intensité et de nature variables.

Compromis « fordiste-keynésien » et réencastrement politique et comptable de l'économique

Le gouvernement de l'économie qui se déploie en France à la libération assigne des finalités politiques à des instruments inédits : la planification, le contrôle du système bancaire et des marchés financiers, un système centralisé et public de collecte et de distribution de l'épargne dans les circuits économiques nationaux (le « circuit du Trésor »), ainsi que les « lunettes » de la comptabilité nationale qui observent, contrôlent autant qu'elles constituent cet ensemble. Cet appareillage institutionnel et cognitif permet de cibler les investissements publics et rend les pouvoirs publics capables de dire ce qui est productif ou ce qui ne l'est pas. Les formes institutionnelles du capitalisme à impulsion étatique qui ont jalonné ces décennies font une grande place aux techniques calculatoires ; l'économie marchande et désencastrée n'a alors plus le monopole du calcul⁵³. On doit à Alain Desrosières une catégorisation historique de l'État qui articule les manières de penser l'économie, les modes de description statistique et les instruments des politiques économiques⁵⁴.

L'État « keynésien » se caractérise ainsi par un système d'information statistique renforcé autour de la comptabilité nationale, par une conception cyclique de l'activité économique ainsi que par une méfiance vis-à-vis du marché, toujours capable d'engendrer des crises économiques s'il est laissé à lui-même. La planification économique à la française, la direction de l'économie qu'elle

52. « Chaque mode de régulation est fondé sur la conjonction de cinq formes institutionnelles : le rapport salarial, les formes de la concurrence, le régime monétaire, la configuration des relations État-économie et les modalités d'insertion de l'économie dans les relations internationales. » (Boyer (R.), « Variété du capitalisme et théorie de la régulation », *L'Année de la régulation. Économie, institution, pouvoir*, 6, 2002-2003).

53. La controverse des années trente sur le « calcul socialiste » opposa durablement l'économiste polonais Oskar Lange à l'école autrichienne de Ludwig von Mises puis Friedrich von Hayek : l'idée étant de savoir s'il est possible de définir des mécanismes alternatifs au marché dans la fixation des prix.

54. Desrosières (A.), « Historiciser l'action publique : l'État, le marché et les statistiques », in Laborier (P.), Trom (D.) (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, Presses universitaires de France, 2003.

permet via des outils de prévision, de modélisation et de comptage organisent des *zones franches de calcul hors marché* et autant d'« espaces de travail macro⁵⁵ » réencastrant l'économique dans le social.

Dans cette période de « compromis keynésien », de 1945 à 1976, le social et l'économique sont pensés comme complémentaires, sinon nécessaires, l'un à l'autre : la progression de la sécurité économique (par l'objectif de plein emploi) et de la sécurité sociale (par la construction du statut de salarié et de la famille) assurent une meilleure productivité de la main-d'œuvre et sont bénéfiques à l'ensemble de la société et à la croissance économique⁵⁶. La protection sociale n'est pas un simple correctif des logiques marchandes, au contraire, elle les féconde. Plus encore au niveau comptable, dans les années 1940 et 1950, une poignée de statisticiens de l'INSEE, proches de la *Revue économique*, se définissent eux-mêmes comme « sociologues » ou « défenseurs de la société » et, dans leurs calculs et pratiques classificatoires, conçoivent « le social » comme un tout englobant l'ensemble des différentes sphères d'activités, sans distinguer entre leur caractère « marchand » ou « non marchand », ni même sans faire le départ entre prestation sociale et salaire⁵⁷. Ne pas externaliser le « social » par rapport à l'« économique », ne pas rendre visible son coût comme une charge, un parasite pour l'économie ou un sacrifice collectif consenti en dehors des circuits productifs, voilà qui renforce la légitimité de dispositifs de distribution de ressources échappant aux lois du marché et réencastre l'économique dans un « social » holiste.

Tout aussi centrale dans cet assemblage est la mesure des prix à la consommation et, à terme, l'entité « inflation ». L'ingénierie et les luttes politiques et sociales qui se développent autour de l'indice des prix servent à l'époque de support à des politiques d'indexation des salaires orientées vers la relance de la consommation (la « demande agrégée »), le progrès social et la redistribution (le « partage de la valeur ajoutée »)⁵⁸. Comme entité « macro », l'inflation n'est aussi qu'un maillon dans un chaînage macroéconomique plus large, présentant l'économie, depuis la *Théorie générale* de Keynes, comme un circuit bouclé, dynamique, instable et jamais à l'équilibre. La « courbe de Phillips » (et ses dérivés) va jouer à ce titre un rôle pivot entre la théorisation économique (néo)keynésienne et l'action publique, en plaçant les décideurs devant le « cruel

55. Desrosières (A.), « Quelques commentaires au prisme d'une carrière dans la statistique publique », in Vatin (F.), dir., *Évaluer et valoriser. Une sociologie économique de la mesure*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2013, p. 300. À la suite de Fourquet (F.), *Les comptes de la puissance. Histoire de la comptabilité nationale et du plan*, Paris, Encres, 1980.

56. Hall (P.), *Governing the Economy. The Politics of State Intervention in Britain and in France*, New York, Oxford University Press, 1986 ; Jobert (B.), *Le Social en plan*, Paris, Éditions ouvrières, 1981.

57. Cf. la contribution de Yann Le Lann à ce numéro.

58. Cf. la contribution de Béatrice Touchelay à ce numéro.

dilemme » de l'inflation ou du chômage⁵⁹. Les politiques budgétaires et monétaires, le financement administré de la dette, le contrôle des prix et des salaires, la législation sur les syndicats et sur les trusts, sont autant de points d'ancrage de cette décision d'arbitrage entre inflation et emploi, délégué à l'autorité politique et à elle seule.

Ces politiques de « relance », dites de « *stop and go* », seront mises en œuvre au Royaume-Uni, aux États-Unis et en France⁶⁰ dans les années 1960 et 1970 et représentent aussi des formes de gestion keynésienne de l'inflation. Si l'État produit sa propre économie, ses propres modes de calculs et d'objectivation de la réalité économique via les statistiques, il en est de même à cette époque, sur un mode très différent, au sein des entreprises privées et aussi des monopoles d'États. Par exemple, après la nationalisation d'EDF en 1946, une petite équipe de polytechniciens soucieuse de reconstruire la France au nom de l'intérêt général et réunie autour de l'économiste Maurice Allais s'ingénie aux confins de la politique et du calcul économique des coûts à formuler un *tarif* de l'électricité au sein d'un monopole public⁶¹. La planification à long terme dite « concurrentielle » permet d'incorporer au sein d'une « forme institutionnelle » précise – le capitalisme étatique et le monopole public d'électricité – une reproduction en miniature du marché, de ses prix et de sa logique disciplinaire orientée vers le « rendement maximal des facteurs ». Les dispositifs de marché sont mis au service du développement géographique équilibré du réseau, de l'équilibre budgétaire et de la protection de certaines industries nationales.

Cohabitent ainsi au sein d'un même « moment keynésien », des logiques d'objectivation économique fort différentes selon les lieux. Là encore, les processus de désencastrement et réencastrement opèrent de manière topographique et distribuée en différents secteurs : des inventions techniques localisées dans certains cabinets d'études peuvent s'étendre ou rester confinées durablement, de même que l'expérimentation dans l'administration d'instruments de marché peut devenir avec le temps un mode de fonctionnement irréversible et indexé à d'autres finalités⁶². Rétrospectivement, ces transformations marginales semblent préparer la voie, de façon souterraine, à de futurs « tournants économiques » de grande ampleur. Une telle approche

59. Ce schème d'analyse que l'on doit à Paul Samuelson et Robert Solow (« Analytical Aspects of Anti-Inflation Policy », *American Economic Review*, 50 (2), 1960) exclut donc la possibilité d'une montée conjointe des deux phénomènes ; d'où le désarroi en période de stagflation des keynésiens de la « synthèse néoclassique ». Sur l'instrument (trahissant Keynes pour les post-keynésiens, et aussi pour une part Alban W. Phillips) puis sa contestation dès le milieu des années 1960, cf. Gayon (V.), *L'OCDE au travail, op. cit.*, p. 80-102.

60. Cf. par exemple : Angeletti (T.), « Faire la réalité ou s'y faire ? La modélisation et les déplacements de la politique économique au tournant des années 1970 », *Politix*, 95 (3), 2011.

61. Cf. la contribution de Guillaume Yon à ce numéro.

62. Cf. par exemple Lemoine (B.), « Discipliner l'État par la dette. La mise en marché et la sectorisation du « problème » de la dette publique », in Halpern (C.) et al., dir., *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014.

de l'ordre économique réhabilite donc le rôle de ces niches et montre qu'une période décrite comme une configuration à dominante keynésienne (ou plus tard néolibérale) n'exclut pas d'autres modes de pensée et techniques d'objectivation économique⁶³.

La mise en ordre internationale de l'économie et du social : du régime de finance administrée au régime international de finance de marché

Si la protection sociale se réalise dans des cadres locaux ou nationaux et contribue encore très largement à *socialiser* l'économie, le niveau national n'épuise pas l'histoire du « social ». On le mesure clairement pour la catégorie chômage qui doit aussi sa construction au mouvement ouvrier internationaliste et aux organisations internationales, comme l'Organisation internationale du travail (OIT) ou l'OCDE. Publié initialement aux États-Unis en 1944, l'année même de la « Déclaration concernant les buts et objectifs de l'OIT », dite Déclaration de Philadelphie, qui promouvait la *justice sociale* comme une des pierres angulaires de l'ordre juridique international, *La grande transformation* pointe déjà l'émergence d'un nouvel ordre économique international débarrassé de l'impérialisme monétaire ayant cours dans le système de l'étalon-or et désormais caractérisé « par la collaboration économique entre des États et la liberté d'organiser à son gré la vie nationale⁶⁴ ».

L'ordre économique de Bretton Woods peut s'analyser comme un réencastrement international du capitalisme libéral⁶⁵, marqué par un contrôle accru des mouvements de capitaux internationaux visant à protéger les nouvelles mesures de planification nationale (politique industrielle, systèmes sociaux), à endiguer le pouvoir des financiers (tenus pour responsables de la crise de 1929) et à autoriser, par la négociation multilatérale, des politiques de change et de relance concertées. Dans ce système de négociation entre États, mis au service des objectifs partagés du plein emploi et de la croissance des niveaux de vie, « la politique a dominé la finance comme l'avaient voulu ses fondateurs⁶⁶ ». Mais pour Polanyi « la fin de la société de marché ne signifie pas du tout l'absence de marchés. Ceux-ci continuent à assurer de différentes façons la liberté du consommateur, à indiquer comment se déplace la demande, à influencer sur le

63. Cf. Gayon (V.), *L'OCDE au travail*, op. cit., p. 47-126 ; Gaïti (B.), « L'érosion discrète de l'État providence dans la France des années 1960. Retour sur les temporalités d'un "tournant néolibéral" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 201 (1), 2014.

64. Polanyi (K.), *La grande transformation*, op. cit., p. 326.

65. Ruggie (J.G.), « International Regimes, Transactions, and Change: Embedded Liberalism in the Postwar Economic Order », *International Organization*, 36 (2), 1982, p. 379-415. Cf. aussi : Helleiner (E.), *States and the Reemergence of Global Finance: from Bretton Woods to the 1990s*, Ithaca, Cornell University Press, 1996.

66. Aglietta (M.), « Architecture financière internationale : au-delà des institutions de Bretton Woods », *Économie internationale*, 100 (4), 2004, p. 77-78.

revenu du producteur et à servir d'instrument de comptabilité, tout en cessant totalement d'être un organe d'autorégulation économique⁶⁷. »

Les décennies 1970 et 1980 marquent la fin de ce « libéralisme encastré » et l'avènement d'un « régime de finance de marché » relativement opposé au « régime de finance administrée » hérité de la régulation rooseveltienne et de Bretton Woods. On passe progressivement, comme l'écrit Bruno Théret, « de régimes monétaires keynésiens de "répression financière" (contrôle étatique assez étroit de la finance et des banques) à des régimes financiers monétaristes de "répression monétaire" (interdiction de plus en plus drastique faite aux États, d'émettre de la monnaie pour accommoder la croissance et la régulation des conflits distributifs)⁶⁸. » Ces régimes financiers et monétaires s'accompagnent de formes spécifiques de financement de l'État. Entre 1944 et le milieu des années 1960 en France, les mécanismes du « circuit du Trésor » assurent un financement administré de la dépense publique⁶⁹ et rendent accessoire et presque inexistante l'émission d'une dette financière à grande échelle – la moyenne du ratio de dette / PIB est stable autour de 15% jusqu'au milieu des années 1970⁷⁰. Le démantèlement progressif de ces instruments « hors marché » va conduire l'État à ré-emprunter massivement pour financer ses déficits publics, à reconquérir et à façonner dans le même temps un véritable marché de l'emprunt obligataire international.

Du fait des capacités nouvelles de mobilité des capitaux, la coopération économique internationale mute et passe désormais *par le marché*. Focalisée sur la « désinflation compétitive » et le « chômage structurel », cette nouvelle forme de coopération organise de fait la mise en concurrence des performances monétaires, fiscales, sociales et budgétaires des États selon un cahier des charges (néo)libéral⁷¹. Les instruments et objectifs macroéconomiques « keynésiens » se révèlent démonétisés dans des organisations comme l'OCDE, la Banque mondiale ou la Commission européenne, mais aussi dans les champs politiques et

67. *Ibid.*, p. 323-324. Polanyi rappelle que : « Les libertés civiles, l'entreprise privée et le système salarial se sont fondus en un modèle de vie qui a favorisé la liberté morale et l'indépendance d'esprit. Ici aussi, les libertés juridiques et la liberté réelle ont fusionné dans un fonds commun dont on ne peut séparer nettement les éléments. Certains de ceux-ci s'accompagnaient de maux tels que le chômage et les profits des spéculateurs ; certains appartenaient aux plus précieuses traditions de la Renaissance et de la Réforme. Nous devons essayer de conserver à notre portée ces hautes valeurs héritées de l'économie de marché qui s'est effondrée. » (*ibid.*, p. 327).

68. Théret (B.), « Du keynésianisme au libertarianisme. La place de la monnaie dans les transformations du savoir économique autorisé », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 10, 2012. Cf. aussi : Gayon (V.), Lemoine (B.), « L'argent public et les régimes économiques de l'ordre politique : un entretien avec Bruno Théret », *Genèses*, 80 (3), 2010.

69. Un mode hiérarchique et coercitif d'émission de la dette publique (une partie des fonds bancaires est déposée au Trésor et ce montant est gelé) est associé à un réseau public de collecte de l'épargne.

70. Cf. Lemoine (B.), Théret (B.), « Les assemblages de l'État de finance », communication au congrès de l'AFEP, Bordeaux, juillet 2013.

71. Gayon (V.), *L'OCDE au travail*, *op. cit.*

bureaucratiques nationaux⁷². De même, l'idée d'une harmonisation juridique par le haut des protections sociales est sacrifiée au nom de la mise en compétition des systèmes juridiques les plus propices aux activités financières. Le projet d'harmonisation est remplacé dans les faits par celui de *convergence par objectifs* chiffrés ou d'étalonnage des « performances » (*benchmarking, ranking, scoring*) des États et de leur système socioéconomique, avec les indicateurs « de protection de l'emploi » de l'OCDE, de « rigidité » des droits du travail de la Banque mondiale, ou de surveillance des « réformes du marché du travail » de la Commission européenne⁷³. Cette course au « moins-disant » social et au « mieux-disant » financier – appuyée aussi par la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne⁷⁴ – est donc cadencée par des institutions excipant de l'autorité scientifique et placées hors de portée des dispositifs démocratiques de contrôle.

L'« activation des politiques d'emploi » – là encore comme *projet utopique* qui trouve avec difficultés les voies de sa réalisation sur le terrain, au guichet⁷⁵ – se caractérise par le renforcement du contrôle des chômeurs qu'on cherche à « activer », la réduction du montant et de la durée de leur indemnisation, et un développement général de l'« activité » mesurée au taux d'emploi et sans considération pour la qualité des emplois pourvus. Ces dispositifs créent une dynamique de pression à la baisse des salaires et des droits sociaux ajustée aux impératifs macroéconomiques de compétitivité, de stabilité des prix et de maîtrise des dépenses publiques. Cette problématisation du chômage autorise à passer du modèle du droit universel de protection du travailleur (le statut) à celle de l'incitation, voire de l'obligation, individuelle à travailler et à se former (le contrat d'insertion). La conception individualisée du risque du chômage, les dispositifs retenus et les objectifs poursuivis dessinent ainsi *au plan programmatique* la mutation du *Welfare State* au *Workfare*, dit encore *Welfare to work* ou « État social actif ». Le « social » et la justice de l'État social d'après-guerre se trouvent redéfinis par la normativité du marché du travail néoclassique.

Les comptes des puissances publiques et privées : le désencastrement comptable de l'économie

De « l'État keynésien » à « l'État néolibéral », on passe ainsi de politiques économiques de surveillance et de pilotage du fossé éventuel entre offre et

72. Très tôt dans le cas britannique, cf. Hall (P. A.), « Policy Paradigms, Social Learning and the State », *Comparative Politics*, 25 (3), 1993.

73. Salais (R.), *Le Viol d'Europe : enquête sur la disparition d'une idée*, Paris, Presses universitaires de France, 2014, p. 345 et suiv. ; Gayon (V.), « Le crédit vacillant de l'expert. L'OCDE face au chômage dans les années 1990 et 2000 », *Cultures & Conflits*, 75 (3), 2009.

74. Supiot (A.), *L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Paris, Seuil, 2010.

75. Cf. par exemple Lavitry (L.), *La morale de l'emploi. Les coulisses de l'État social actif*, thèse pour le doctorat de sociologie, Université Aix Marseille, 2013.

demande globales *via* les politiques monétaires et budgétaires contracycliques, à des politiques organisant les marchés par des *systèmes d'incitations* fondés sur des signaux de prix (*bonus-malus*, marché des droits à polluer, marché de droits sociaux, etc.). Ce sont là de nouveaux espaces de travail « macro » fondés sur des logiques comportementales calquées sur les réactions d'un *homo economicus* face aux signaux de prix. Loin de disparaître du champ des pratiques gouvernementales, les comptabilités publiques se reconvertissent en centre de calcul spécialisé dans la surveillance des finances publiques, en prenant en charge les grandeurs budgétaires qui serviront par exemple à qualifier la France aux critères économiques et budgétaires du traité de Maastricht, et à l'y maintenir. Ces transformations sont placées sous l'auspice, et parfois à l'initiative, d'instituts privés de normalisation comptable et de leurs techniques d'évaluation financière à l'échelle internationale.

« L'œil des investisseurs » et la « faillibilité » comptable des États et des entités publiques

Les valeurs – au double sens de valeurs morales et numériques – véhiculées par des instituts privés qui édictent de concert les normes comptables relatives au secteur public⁷⁶, prennent racine dans un modèle britannique et états-unien, ou dit « anglo-saxon » de comptabilité⁷⁷ et fonctionnent comme « l'œil des investisseurs » selon le mot de Bernard Colasse⁷⁸. Au nom de la « transparence » ou de la « performance économique », l'alignement silencieux et opérant par petits pas des métrologies comptables publiques et privées tend à étendre le cadre et la rationalité marchande et financière à l'ensemble des entités économiques (entreprises ou États), rognant au passage la spécificité des méthodes de compte développées auparavant pour les structures publiques. Si la réforme des comptes publics ne rencontre que peu d'opposition, c'est aussi parce que les États ont majoritairement indexé leurs modes de financement aux marchés mondialisés de capitaux. La Commission européenne a offert en outre un levier de légitimation politique aux instituts privés de normalisation comptable en leur confiant en 2000 l'élaboration des normes pour les entreprises européennes cotées en Europe. Les structures traditionnelles de négociation, de type paritaire et mêlant des représentants d'entreprises, de la profession comptable, des syndicats et de l'État, se voient alors contournées et marginalisées⁷⁹. Ces amendements réalisent une forme de *désencastrement* comptable de l'écono-

76. L'*International Federation of Accountants* (IFAC) et l'*International Accounting Standard Board* (IASB) élaborent des standards publics, les *International Public Sector Accounting Standards* (IPSAS).

77. Caractérisé par « peu de réglementation par l'État, des informations financières orientées vers les besoins des grandes sociétés anonymes » et une « réglementation et évolution des principes comptables entre les mains d'une profession libérale puissante, les auditeurs ». Cf. Walton (P.), *La comptabilité anglo-saxonne*, Paris, La Découverte, 2008, p. 6.

78. Colasse (B.), *Les fondements de la comptabilité*, Paris, La Découverte, 2005, p. 54.

79. Chiapello (É.), Medjad (K.), « Une privatisation inédite de la norme : le cas de la politique comptable européenne », *Sociologie du travail*, 49 (1), 2007.

mique : l'étalon de valeur est celui désigné par la sphère marchande et financière, elle-même alliée à de nouvelles formes de pouvoir européen.

La transformation des méthodes de compte va jusqu'à produire un grand renversement en faisant de l'État non plus la *chose mesurante* et planificatrice de l'économie, comme dans la configuration keynésienne, mais bien la *chose mesurée* par les acteurs privés de l'économie (banques, agences de notation, créanciers privés). La « transparence » promue sur les comptes publics facilite les arbitrages des « investisseurs » entre dettes publiques de différents pays sur les marchés de capitaux. Les nouvelles normes plaident pour la comptabilisation et le chiffrage dans le compte central des gouvernements des « dettes à venir » et des paiements futurs de l'État (dépenses de retraites vis-à-vis des fonctionnaires principalement), auparavant cantonnées au hors bilan⁸⁰. Cette proposition, qui revient à aligner sur un même plan comptable les dettes « financières » contractées vis-à-vis des créanciers privés (et matérialisées par un emprunt, une obligation ou un bon du Trésor) et les engagements futurs de l'État convertis en dette « sociale », a pour conséquence d'étendre le domaine de la dette publique, d'alourdir le passif de l'État, de fragiliser sa « solvabilité » aux yeux des créanciers et, dès lors, de le rendre vulnérable à de potentielles attaques spéculatives.

La prééminence d'une comptabilité « actuarielle » propre à la temporalité spéculative des marchés de capitaux contemporains accélère le rythme d'enregistrement des pertes et revenus futurs (quand bien même ces derniers restent hypothétiques et « fictifs ») pour « distribuer plus rapidement et plus massivement des résultats aux managers et aux actionnaires⁸¹ ». Dans le cas de la dette publique, cela revient à faire de la mesure du remboursement possible des emprunts aux investisseurs, en cas de « liquidation » ou plus probablement de « restructuration » de la dette publique, un problème public permanent. Ce mouvement de financiarisation de la comptabilité est d'autant plus problématique pour les États qu'il n'est jamais poussé à son terme : il exclut la comptabilisation des *actifs* de l'État, ses revenus présents et futurs escomptables, dont les impôts⁸². La dépendance des États vis-à-vis des marchés de capitaux se traduit aussi dans la nature même des acteurs qui s'imposent dans le jeu international de quantification des dettes publiques et de mesure de l'État. La notation des « dettes souveraines », largement laissée à l'oligopole de trois agences (*Standard*

80. Le Lann (Y.) et Lemoine (B.), « Les comptes des générations. Les valeurs du futur et la transformation de l'État social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 194 (4), 2012.

81. Richard (J.), « Les trois stades du capitalisme comptable français », in Capron (M.) et al., dir., *Les normes comptables internationales. Instruments du capitalisme financier*, Paris, La Découverte, 2005.

82. Cf. Biondi (Y.), « De Charybde de la comptabilité de caisse en Scylla de la comptabilité patrimoniale », *Revue de la régulation*, 3-4 (2), 2008. La problématique des « actifs » de l'État qu'il faudrait mettre en face des « passifs » pour discuter de façon plus équilibrée des comptes publics est portée en France par des instituts néo-keynésiens comme l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

and Poor's, Moody's et Fitch) constitue une forme d'aboutissement provisoire de ce processus d'encastrement de l'État dans l'économique. Les États, mais aussi les autres entités publiques telles que les collectivités locales et régionales, dont les comptabilités sont largement revisitées par ces normes financières privées, sont mis en situation de compétition financière et comptable et de crise permanente. En cela, elles deviennent réellement « faillibles » au plan financier.

Hétéronomie des finances publiques : politique « austéritaire » et maintien de l'ordre économique

Au terme de ces refondations comptables, l'autonomie de la sphère des finances publiques vis-à-vis des élites financières privées se trouve mise en cause, y compris dans ses possibilités mêmes de financement et de survie. On ne le doit pas tant à l'affaiblissement des pouvoirs parlementaires qu'à la pénétration au cœur de l'appareil bureaucratique public de principes financiers de gestion et de contrôle émanant des marchés de capitaux. Si aujourd'hui le contrôle public des finances se renforce, c'est principalement via une culture de gestion « managériale » et la multiplication d'*indicateurs de performance* de la dépense publique – tels que portés par la Loi organique relative aux lois de finances en 2001 et qui visent une réduction massive de la dépense publique⁸³. La commande publique et le financement de la dépense publique, y compris la plus régaliennne (dans le domaine de la justice ou des prisons) telle qu'elle s'exerce via les partenariats publics privés (PPP), se privatisent. De même, le marché de l'épargne-retraite privée se constitue discrètement, parallèlement à un débat public verrouillé sur la soutenabilité des régimes par répartition⁸⁴.

Ces processus de privatisation et de marchandisation des finances publiques tendent à naturaliser de nouveaux rôles politiques en ces matières : au Parlement revient ainsi la fonction principale et quasi exclusive de surveiller les niveaux de dépenses publiques en facilitant l'ajustement budgétaire attendu par l'alliance hétérogène des pôles économiques et financiers des bureaucraties internationales, publiques et privées. L'un des effets notables de la naturalisation de l'ordre économique et financier est d'avoir enserré dans son cadre un pan de la littérature consacré aux finances publiques⁸⁵. La sociologie politique appliquée aux objets économiques et financiers a jusqu'à présent porté sur les

83. Que l'on songe aussi au rôle de la Cour des comptes, moins régulateur juridique de la dépense que prescripteur de la rigueur.

84. Cf. la contribution de Mickaël Ciccotelli à ce numéro.

85. Un exemple flagrant d'enfermement budgétaire des problématiques est celui consistant à étudier (cédant au sociologisme) les prédispositions sociales des « leaders » gouvernementaux (de droite comme de gauche) à engager plus ou moins de dépenses publiques et donc à être plus ou moins « responsables » des déficits publics et de la crise des dettes souveraines. Cf. Hayo (B.), Neumeier (F.), « Political Leaders' Socioeconomic Background and Public Budget Deficits: Evidence from OECD Countries », *MAGKS Joint Discussion Paper*, 8, 2013.

disputes et stratégies déployées par les acteurs administratifs et politiques pour gérer la ressource rare : analyse des structures de la négociation budgétaire⁸⁶, disputes autour de la managérialisation des fonctions stratégiques au sein de l'État⁸⁷, observation des modalités de comptage des fonctionnaires⁸⁸. Ces études ont montré comment la compétition bureaucratique pour les positions de pouvoir s'intensifie à mesure que les capacités d'action financières s'ameublissent.

Mieux, à travers cette concurrence, conformément à une dynamique éliassienne, c'est une civilisation des mœurs budgétaires qui opère⁸⁹ : la compétition entre agents et structures aux différents étages de l'administration produit de l'autocontrainte, et pousse l'ensemble des structures, y compris celles *a priori* les plus réticentes ou les plus disposées à une vision « sociale » de l'action publique à se l'approprier, à changer, pour durer⁹⁰. La sociologie des politiques économiques défendue ici offre une plus grande place à l'étude de l'installation d'un cadre macroéconomique (monétaire et fisco-financier) contraignant, qui fixe les rôles des uns et des autres. Si la « contrainte économique » est bien réelle et structurante, elle doit s'analyser comme le résultat de négociations, de compromis, de formes d'anticipations de la contrainte, de modifications dans les recrutements de personnel qui constituent et révèlent autant de rapports de force structuraux. En cela, la perspective rompt avec toute forme de constructivisme partiel ou de charcutage ontologique qui ne questionnerait pas la manière dont de telles « contraintes » – telles que le volume de la « dette publique », « l'euro-péanisation » ou la « financiarisation » de l'action publique – sont perçues, utilisées comme des ressources, ou subies par les acteurs.

La sociologie des politiques économiques prend pour objet le travail permanent de *construction*, de *naturalisation* – la façon dont la contingence initiale des contraintes a été enfouie au terme d'épreuves successives – et finalement de *maintien de l'ordre économique* déployé par une multitude d'acteurs et d'instruments techniques ainsi que la façon dont cet ordre balise, dans le même temps, des zones d'accès et, réciproquement, de non-droit à la discussion publique et politique. L'étude des formes d'objectivation de l'économie et du social

86. Siné (A.), *L'ordre budgétaire. L'économie politique des dépenses de l'État*, Paris, Economica, 2006.

87. Bezes (P.), « Le tournant managérial de l'administration française », in Guiraudon (V.), Borraz (O.), dir., *Politiques publiques (I). La France dans la gouvernance européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

88. Ruiz (E.), *Trop de fonctionnaires ? Contribution à une histoire de l'État par ses effectifs (France 1850-1950)*, thèse pour le doctorat d'histoire contemporaine, EHESS, 2013.

89. Lemoine (B.), « L'autodiscipline budgétaire. La mise en œuvre de la Loi organique relative aux lois de finances au ministère de l'Intérieur », in Djoudlem (M.), et al., dir., *Les réformes des finances publiques. Enjeux politiques et gestionnaires*, Bruxelles, Bruylant, 2014.

90. Gayon (V.), « Homologie et conductivité internationales... », art. cité ; Pierru (F.), « Budgétiser l'assurance maladie. Heurs et malheurs d'un instrument de maîtrise des dépenses publiques : l'enveloppe globale (1976-2010) », in Bezes (P.), Siné (A.), dir., *Gouverner (par) les finances publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.

permet en définitive de montrer à quoi ces ordres tiennent et comment ils s'enracinent dans la durée, en se révélant capables de traverser et même de s'endurcir en des temps de « crise », au moment précis où s'activent des contestations et résistances multiples.

La célébration des anniversaires et le rappel à l'ordre de « l'histoire » et de ses « leçons » fonctionnent aussi comme des instances de maintien de l'ordre économique, comme on peut le voir pour le trentième anniversaire du « tournant de la rigueur » célébrant l'entrée du « logiciel socialiste » dans la « modernité », ou le cinquantenaire de l'OCDE gommant l'héritage keynésien de l'institution ou l'évacuant comme obsolète. À ces occasions resurgissent dans les arènes du débat public, les verrous de l'économie sous la forme du « mur des réalités » infranchissable par les professionnels de la politique : « mur de l'argent », fuite internationale des capitaux, fiscalité excessive, État obèse, dépense publique « passive », « fardeau irréductible » de la protection sociale, ou contraintes irréfragables de la « compétitivité » internationale.

Ces limitations durables du possible se maintiennent à travers d'une « pédagogie » qui réactive et dissémine une « vérité économique⁹¹ », qui n'est pas une simple rhétorique puisqu'elle tient et est soutenue par les infrastructures techniques de l'ordre économique – instrumentation comptable, modélisation économique, réglementations. Le passage par la matérialité des ordres économiques permet de montrer les tensions entre conjonctures courtes et structures lourdes, remise en cause et mise en ordre. En rouvrant ce qui a été fermé, en enquêtant sur les alternatives ensevelies – par exemple l'hypothèse machiavélique d'armer le peuple contre la finance – en prenant au sérieux et en suivant les vaincus de l'histoire, en montrant comment les « tournants », les « chocs externes » ou les « crises économiques », ne s'imposent pas uniquement de l'extérieur, mais sont aussi préparées au sein des institutions par un travail d'aménagement des structures et de « mise en crise » de l'existant, c'est la façon dont un renversement des ordres économiques est ou non effectivement et matériellement possible qui se donne à penser.

91. Gayon (V.), Lemoine (B.), dir., « Pédagogie économique », *Genèses*, 93 (4), 2013.

Vincent GAYON est maître de conférences à l'Université Paris Dauphine, Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (IRISSO – UMR CNRS 7170). Ses recherches portent sur la sociologie des organisations économiques internationales, la sociologie des espaces savants et de l'écriture bureaucratique. Il a récemment publié : « Jeu critique : la "fin des intellectuels" (1975-1985) », *Le Mouvement social*, 239 (2), 2012 et « Homologie et conductivité internationales. L'État social aux prises avec l'OCDE, l'UE et les gouvernements », *Critique internationale*, 59 (2), 2013.

vincent.gayon@dauphine.fr

Benjamin LEMOINE est chargé de recherche au CNRS, attaché à l'IRISSO (Université Paris Dauphine, UMR CNRS 7170). Ses recherches portent sur les transformations contemporaines de l'État à l'aune du problème de la dette publique, de ses créanciers privés et de son évaluation comptable. Il a récemment publié « Discipliner l'État par la dette. La mise en marché et la sectorisation du problème de la dette publique », *in* Halpern (C.), Lascoumes (P.), Le Galès (P.), dir., *L'instrumentation de l'action publique. Controverses, résistances, effets*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014 et « Les dealers de la dette souveraine. Politique des transactions entre banques et État dans la grande distribution des emprunts français », *Sociétés contemporaines*, 93 (1), 2013.

benjamin.lemoine@dauphine.fr